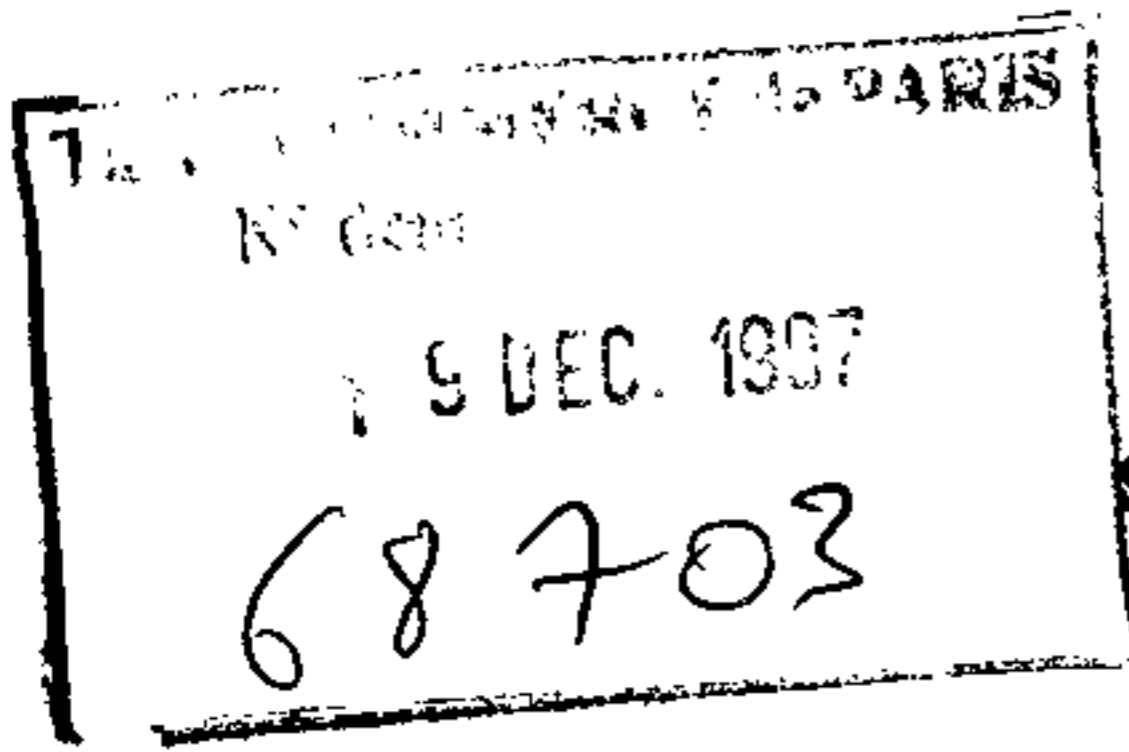


443 9248



BELLECHASSE S.A.

Société Anonyme au capital de 24.225.000 Frs
Siège social : 73 Rue de Miromesnil - 75008 PARIS

R.C.S. PARIS B 332 235 423
SIRET : 332.235.423.00057

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 NOVEMBRE 1997

L'an 1997
et le 3 Novembre
à 18 heures 30

Le Conseil d'administration de la Société BELLECHASSE s'est réuni à l'Hôtel RAPHAEL - 17 Avenue Kléber - 75116 PARIS sur convocation de son Président, faite par lettres recommandées A.R. du 27 Octobre 1997.

Les administrateurs suivants :	sont :
- Monsieur Marc PIETRI	PRESENT,
- Monsieur Dominique CHATILLON	PRESENT,
- Le COMPTOIR DES ENTREPRENEURS, représenté par Monsieur Bernard SOUBRANE	REPRESENTE,
- La COMPAGNIE GENERALE D'IMMOBILIER GEORGE V, représentée par Monsieur Alain DININ	PRESENT,
- La Société C.D.R. ENTREPRISES représentée par Monsieur Jean FONTOURCY	DEMISSIONNAIRE,
- La Société S.D.R.M., représentée par Monsieur Jean Paul MULLER	ABSENT,
- Madame Rozenn PIETRI	ABSENTE,
- Monsieur Stéphane RICHARD	PRESENT,
- Monsieur Claude Eric PAQUIN	PRESENT.

Le Président constate que le conseil réunissant la présence de cinq administrateurs sur les huit en fonction, lesquels ont émargé le registre de présence, peut valablement délibérer.

Cette séance est ouverte par Monsieur Marc PIETRI, Président du Conseil.

Il rappelle l'ordre du jour :

- ◆ Démission du C.D.R. ENTREPRISES,
- ◆ Changement de représentant permanent de S.D.R.M.
- ◆ Proposition d'augmentation de capital à libérer intégralement à la souscription en numéraire.
- ◆ Proposition de suppression du droit préférentiel de souscription en faveur de la Société ANJOU PATRIMOINE
- ◆ Convocation d'une assemblée générale extraordinaire.,
- ◆ Transfert d'une quote-part du salaire de Monsieur Marc PIETRI de CONSTRUCTA à BELLECHASSE : fixation de la rémunération annuelle du P.D.G. et renouvellement de son mandat.

Puis il ouvre les débats.

Rappelant que c'est en accord et à la demande de certains administrateurs qu'il apparaît opportun de tenir en cours d'exercice ce type de conseil de sorte à tenir informés les administrateurs de la situation de la Société et plus particulièrement du Groupe, il aborde liminairement certaines questions inscrites à l'ordre du jour.

a) La S.D.R.M. change de représentant permanent mais informe également Monsieur PIETRI de son souhait de céder ses titres de participation dans BELLECHASSE S.A., à un prix de l'ordre de 550 Frs l'action : après un tour de table, il appert qu'aucun groupe d'actionnaires autres n'entend répondre à cette offre pour l'heure ; en conséquence, la réponse sera faite en ce sens à la S.D.R.M.

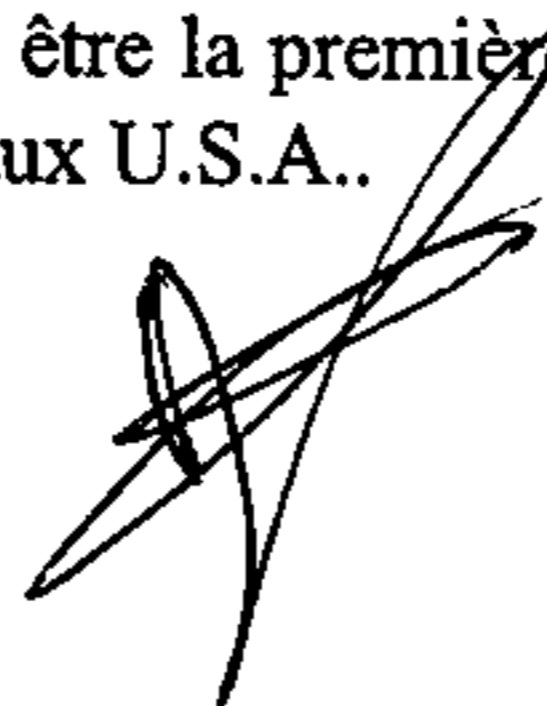
b) Le C.D.E. , en donnant pouvoir à Monsieur PIETRI pour le présent Conseil, a marqué son accord sur l'opération d'augmentation de capital inscrite à l'ordre du jour.

c) L'activité de BELLECHASSE et plus généralement du Groupe CONSTRUCTA, a été marquée en 1997 par nombre d'importants événements tant en France qu'en Europe et aux U.S.A.

Après plus de trois années d'investissements, non seulement relationnels mais en labour et coûts financiers importants, 1997 se solde par la participation au rachat du portefeuille GAN et son partenariat avec MORGAN STANLEY.

Monsieur PIETRI donne de nombreux états sur ces deux opérations et leur conséquence en matière de « business plan » à court et moyen terme.

1997 est également l'année d'obtention de la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'édification du SOFITEL à MANHATTAN : cette mission devrait être la première de nombreuses autres à conclure avec le Groupe ACCOR pour ses développements aux U.S.A..



En Europe, outre un tour d'horizon sur les opérations FRANCE, Monsieur PIETRI expose en détail l'important travail et corrélativement l'avance prise par CONSTRUCTA sur le marché SUISSE: ce qui a fait l'objet d'une étude volumineuse remise à chaque administrateur. Ce qui devrait permettre d'escompter en une implantation appelée à se développer particulièrement dans les années proches.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Christian CHIANALINO lequel donne divers détails sur les opérations BATI-CREDIT, PLACEMENT BAIL, JEANDET, HYPOTEKA, COMIPAR.

Monsieur Marc PIETRI reprenant la parole, explique que l'ensemble de ces marchés et surtout le partenariat avec MORGAN STANLEY nécessite un renforcement des fonds propres du Groupe, d'autant que la volonté à ce jour de son Président n'est pas d'ouvrir le capital à l'investisseur étranger.

Ce qui explique l'opération d'une augmentation de capital inscrite à l'ordre du jour.

Ceci dit, après examen approfondi de la question avec C.G.I.S.. à laquelle cette augmentation était réservée, il s'avère que cette dernière préfère :

- * intervenir immédiatement en répondant au besoin financier de BELLECHASSE par un apport en compte courant,
- * lequel serait converti en souscription à l'augmentation de capital suggérée dans un délai de quelques mois maximum, après que MORGAN STANLEY ait définitivement fixé sa stratégie de partenariat avec CONSTRUCTA.

Le Conseil d'Administration lui en donne acte.

Il est donc passé au vote des résolutions inscrites à l'ordre du jour.

DELIBERATIONS

1) Démission du C.D.R. ENTREPRISES

Le Président donne lecture aux membres du Conseil de la lettre du C.D.R. ENTREPRISES en date du 21 Août 1997 par laquelle cette société fait part de sa démission de son poste d'administrateur compte tenu de la cession de ses actions.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Résolution adoptée à l'unanimité.



2) Changement de représentant permanent de la S.D.R.M. :

Le Conseil d'administration prend acte du fait que, suivant décision en date du 17 Juillet 1997, la Société S.D.R.M. a désigné Monsieur Jean Paul MULLER en qualité de nouveau représentant permanent de la Société au Conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Dominique DE MARGERIE.

Résolution adoptée à l'unanimité.

3) Proposition d'augmentation de capital en numéraire :

Le Président indique aux membres du Conseil la nécessité pour la Société BELLECHASSE de réaliser une augmentation de capital pour faire face au plan de développement du Groupe CONSTRUCTA qui a été formalisé et présenté à ses partenaires en Mai et Juin derniers.

Dans ce cadre, le Conseil décide de proposer à l'assemblée générale une augmentation de capital d'un montant de 3.135.000 Frs correspondant à la création de 11.000 actions nouvelles de 285 Frs de nominal assorties d'une prime d'émission de 445 Frs, à libérer intégralement en numéraire à la souscription.

Résolution ajournée.

4) Proposition de suppression du droit préférentiel de souscription :

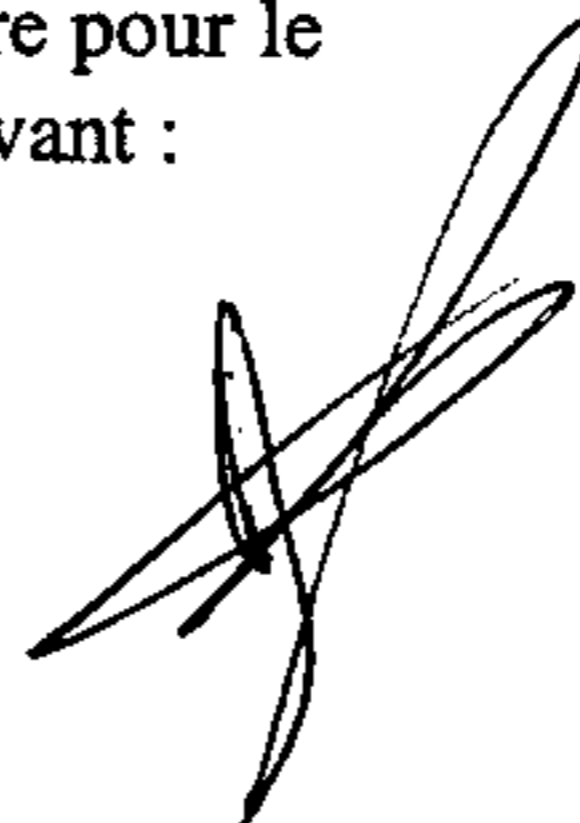
Le Président propose de réserver cette augmentation de capital à la Société C.G.I.S. ou à toute société de son groupe.

Le Conseil d'Administration approuve le projet de rapport sur l'augmentation de capital et la suppression corrélatrice du droit préférentiel de souscription au profit de

Résolution ajournée.

5) Convocation d'une assemblée générale extraordinaire :

Le Conseil d'Administration, sur proposition de son Président, décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire pour le _____ à _____ heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :



- Augmentation de capital d'un montant de 3.135.000 Frs à libérer intégralement à la souscription en numéraire.
- Suppression du droit préférentiel de souscription en faveur de la Société C.G.I.S. ou toute société de son groupe,
- Pouvoirs au Conseil d'administration en vue de la réalisation de l'opération,
- Modification corrélative des statuts.

Résolution ajournée.

6 - Rémunération du P.D.G. et renouvellement de son mandat :

Le Président rappelle aux membres du Conseil l'évolution du groupe tendant à une répartition des tâches entre BELLECHASSE (Holding) et CONSTRUCTA (prestataire de services).

Il indique que son activité personnelle étant plutôt orientée vers le développement du groupe, elle se rattache plus à BELLECHASSE qu'à CONSTRUCTA.

Il propose en conséquence de transférer une quote-part de sa rémunération de CONSTRUCTA à BELLECHASSE et suggère de confier à deux administrateurs soit Claude Eric PAQUIN et Alain DININ la mission de définir les modalités pratiques d'un tel transfert de charges après consultation de tous les membres du Conseil.

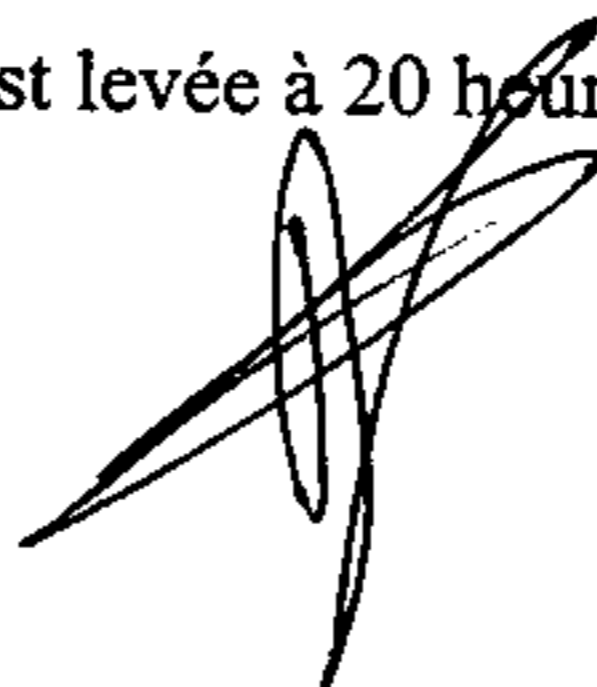
Le Conseil désigne conjointement Messieurs PAQUIN et DININ pour cette mission qui s'exécutera à titre gratuit.

Le Conseil décide d'examiner la question de la rémunération du P.D.G. lors d'une prochaine réunion, dès que les administrateurs auront terminé leur mission.

Résolution adoptée à l'unanimité.

D'autre part, le Conseil d'Administration décide, en tant que de besoin, de renouveler le mandat de Président de Monsieur Marc PIETRI pour la durée de son mandat d'administrateur, ce dernier mandat ayant été renouvelé pour une nouvelle période de 6 années par l'assemblée générale ordinaire du 23 Juin 1997.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.



De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal qui a été signé par tous les administrateurs présents.

Marc PIETRI

Dominique CHATILLON

COMPTOIR DES ENTREPRENEURS
Bernard SOUBRANE

COMPAGNIE GENERALE D'IMMOBILIER
GEORGE V
Alain DININ

S. D. R. M.
Jean Paul MULLER

Rozenn PIETRI

Stéphane RICHARD

Claude Eric PAQUIN

Certifié conforme
